



ILLE-ET-VILAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°35-2023-204

PUBLIÉ LE 24 OCTOBRE 2023

Sommaire

Direction Départementale des Territoires et de la Mer /

35-2023-10-24-00003 - Décision 2023-03 de désignation des agents chargés
du contrôle sur place dans le département d'Ille-et-Vilaine (1 page)

Page 3

Direction Départementale des Territoires et de
la Mer

35-2023-10-24-00003

Décision 2023-03 de désignation des agents
chargés du contrôle sur place dans le
département d'Ille-et-Vilaine

Décision de désignation des agents chargés du contrôle sur place
dans le département d'Ille-et-Vilaine

DÉCISION n°2023-03

Vu les articles L.321-1, L. 321-4 et L. 321-8, R.321-12 et suivants du code de la construction et de l'habitation,

Vu l'article 17-B du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

M. Philippe GUSTIN, Préfet d'Ille-et-Vilaine, délégué de l'Anah dans le département d'Ille-et-Vilaine

DECIDE :

Article 1er :

Dans le département d'Ille-et-Vilaine,
Clément HALLAIRE, chef du pôle Logement ;
Gwénaél ANGER, adjoint au chef du pôle Logement, chef d'unité Parc Privé ;
Jean-Louis DANIEL, chargé de mission ;
Chantale BEGUE, instructrice logement ;
Réjane DEPAGNE, instructrice logement ;
Isabelle FLAMANT, instructrice logement ;
Marie-Jeanne LE FLOCH, instructrice logement ;
Katy MARTINOT, instructrice logement ;
Marylène PAVIOT, instructrice logement ;
Sandrine VANQUELEF, instructrice logement.

de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine, sont désignés pour contrôler sur place tout élément lié à une demande de subvention ou de conventionnement de logements.

Article 2 : La présente décision entre en vigueur à compter de sa signature.

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à RENNES, le 24 OCT. 2023

Le délégué de l'agence,

Pour le Délégué Départemental de l'ANAH
Le Délégué Local Adjoint

Thierry LATAPIE-BAYROO